



Stillförderung Schweiz
Promotion allaitement maternel Suisse
Promozione allattamento al seno Svizzera

Information aux médias du 21 septembre 2017

Interdire la publicité pour tous les laits infantiles

Les emballages d'aliments pour nourrissons de plus de six mois ressemblent souvent de très près à ceux des produits destinés aux nourrissons de moins de six mois. Les fabricants peuvent ainsi contourner l'interdiction de la publicité pour les préparations pour nourrissons. La motion 17.3661 « Restrictions concernant la publicité pour les préparations pour nourrissons et les préparations de suite », déposée par la conseillère nationale Yvonne Feri (PS, AG) au cours de la session d'automne, vise à mettre un terme à cette pratique. Dans un souci de mieux protéger l'allaitement maternel, elle exige d'interdire la publicité pour tous les produits de substitution au lait maternel destinés aux enfants jusqu'à douze mois.

Selon les lois en vigueur, les préparations pour nourrissons, c'est-à-dire les laits pour les enfants jusqu'à six mois, ne doivent pas faire l'objet de publicité en Suisse. On compte ainsi protéger l'allaitement maternel qui a des avantages pour la santé par rapport aux produits de substitution. Par contre, il n'existe actuellement aucune restriction concernant la publicité pour les préparations de suite, c'est-à-dire les produits pour les enfants de plus de six mois. En proposant parfois les deux produits dans des emballages pratiquement identiques, les fabricants contournent en fait l'interdiction de faire la publicité pour les préparations pour nourrissons. Afin d'éviter de tels comportements à l'avenir, il est exigé d'interdire la publicité également pour les préparations de suite.

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage depuis des années pour que les restrictions concernant la publicité pour les préparations pour nourrissons, exigées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), soient mises en œuvre en Suisse également. Par conséquent, elle soutient explicitement la motion déposée par Yvonne Feri et 14 cosignataires, tous membres du conseil national.

[Vous trouvez le texte de la motion.](#)

Promotion allaitement maternel Suisse est un centre de compétences national indépendant qui met ses services à disposition de tous les groupes professionnels et organisations actifs dans les domaines de la grossesse, de l'accouchement et de la petite enfance. Elle sert de plateforme d'informations pour les parents et s'emploie en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Promotion allaitement maternel Suisse s'occupe de la politique de la santé et participe activement au réseau de la santé publique établi en Suisse.

Informations : Ursula Zybach, Présidente, Promotion allaitement maternel Suisse, 076 377 13 24
Promotion allaitement maternel Suisse, contact@stillfoerderung.ch